**Relations bilatérales Maroc- Serbie**

# *Relations diplomatiques*

**1957 :** Etablissement des relations diplomatiques avec la République Socialiste Fédérative de

Yougoslavie ;

**1959** **:** Affectation du premier Ambassadeur résident du Royaume du Maroc, le 28 février à Belgrade ;

**1961** **:** Affectation à Rabat du 1er Ambassadeur Yougoslaveauprès du Maroc, le 09 Novembre;

1. **:** Rupture des relations diplomatiques avec la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie suite à la reconnaissance de la RASD ;
2. **:** Reprise des relations diplomatiques entre les deux pays ;

**1992 :** Gel des relations bilatérales suite à la prise du pouvoir par M. Slobodan Milosevic ;

**2003  :** Nomination de M. Kamal Faqir Benaissa en tant qu’Ambassadeur plénipotentiaire et extraordinaire de Sa Majesté Le Roi à Belgrade ;

1. **:** Nomination de **M. Stanislav Stakic**, Ambassadeur de la République de Serbie à Rabat ;
2. **:** Nomination de **M. Zagour** en tant qu’Ambassadeur de Sa Majesté Le Roi à Belgrade ;

**2014  :** En attente de la venue du nouvel Ambassadeur serbe à savoir, Madame **Slađana Prica-Tavčiovska.**

# *Coopération politique*

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a pris l’initiative de renouer le dialogue avec Belgrade depuis les élections d’octobre 2000 qui ont entériné la défaite de M. Slobodan Milosevic et l’admission de Belgrade dans les instances internationales et régionales (à l’ONU le 1er novembre 2000 et à l’OSCE, le 10 Novembre 2000). Depuis, les relations entre le Maroc et la Serbie sont bonnes.

# *Visites de haut niveau*

* En marge de sa participation, les **5 et 6 septembre 2011** à **Belgrade**, à la Conférence commémorative des pays non-Alignés, **Mme Latifa AKHARBACH**, alors Secrétaire d’Etat auprès du Ministre des Affaires Etrangères, a eu un entretien avec **M. Ivan MRKIC**, alors Secrétaire d’Etat au Ministère des Affaires Etrangères et actuel Ministre des Affaires étrangères de la Serbie.
* **M. Vuk JEREMIC**, alors Ministre des Affaires étrangères de la Serbie, a participé au Forum MEDays, organisé par AMADEUS, qui a eu lieu à **Tanger,** du **10 au 13 novembre 2010**. En marge de cette visite, le jeudi 11 novembre 2010, M. le Ministre s’est entretenu avec M. **JEREMIC**.
* **M. Vuk JEREMIC** a également effectué une visite au Maroc, **les 14 et 15 septembre 2009**, lors de laquelle il a montré sa volonté de développer les relations bilatérales entre les deux pays dans le domaine économique, par le biais de la signature des projets d’accords en cours, notamment, **le Projet d’Accord sur la protection et la promotion réciproque des Investissements, le Projet d’accord sur la non Double Imposition et la prévention de l’évasion fiscale entre le Maroc et la Serbie** ainsi que **le Projet d’Accord sur la création de la Commission Mixte de coopération commerciale, économique et technique entre le Maroc et la Serbie.**
* Par ailleurs, l’ancien Ministre marocain du Commerce Extérieur a effectué une visite de travail en Serbie Monténégro, les 12 et 13 juillet 2005, au cours de laquelle a été signé un Accord Commercial entre le Maroc et la Serbie Monténégro.
* **M. Vuk Draskovic, alors Ministre des Affaires Etrangères serbo-monténégrine,** a effectué une visite au Maroc **du 29 au 31 mars 2005.**
* **M. Mohamed Benaïssa**, alors Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, a effectué une visite officielleà **Belgrade**, les **26 et 27 octobre 2004**, à l’invitation de son homologue serbo-monténégrin.

# *Projets de visites*

* **M. Ivan Mrkic,** Ministre des Affaires Etrangères serbe, a invité **M. Salaheddine Mezouar** à effectuer une visite en Serbie au cours du premier trimestre 2014, visite qui a été reportée au second semestre de la même année, en raison du calendrier chargé de M. le Ministre.

# *Consultations politiques*

* Le **19 avril 2004**, les Ministres des Affaires Etrangères des deux pays ont procédé à la signature d’un **protocole sur l’établissement de consultations régulières** entre les deux Départements.
* Le **30 mai 2007**, des **consultations politiques**, au niveau des Directeurs, entre les Ministères des Affaires Etrangères des deux pays ont eu lieu à Belgrade. Ces consultations ont offert l’occasion aux deux parties d’examiner l’état des relations bilatérales et les voies et moyens de les renforcer dans divers domaines de coopération.

# *Commission Mixte*

* Accomplissement par la Serbie des formalités internes pour l’entrée en vigueur de l’Accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République de Serbie portant création **d’une Commission Mixte de coopération commerciale, économique, scientifique et technique** qui a été signé **le 6 juin 2013** à Belgrade et ce, conformément à **l’article 9 dudit Accord**.

Le Serbie est en attente d’une confirmation concernant l’accomplissement de ces formalités par la partie marocaine.

* La tenue de la 1ère session de la Commission Mixte de Coopération Commerciale, Technique et Scientifique entre le Maroc et la Serbie, les 5 et 6 juin 2013 à Belgrade.

Le co-président du côté serbe est M. Sulejman UGLJANIN, Ministre sans portefeuille chargé du Développement Durable de Serbie. Le co-président du côté marocain est M. Najib BOULIF, Ministre Délégué auprès du Chef de Gouvernement Chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance.

* Lors de la visite au Maroc de l’ancien Chef de la diplomatie serbo-monténégrine, M. Vuk Draskovic, du 29 au 31 mars 2005, les deux parties avaient convenu de l’établissement d’une Commission Mixte et l’échange de visites de délégations d’Hommes d’affaires en vue de développer les relations commerciales entre les deux pays.

Lors d’un Conseil de Gouvernement, tenu le 30 octobre 2008, le Gouvernement de la République de Serbie avait procédé à la nomination du Dr Slobodan Milosavljevic, alors Ministre du Commerce et des Services, comme Président pour la Serbie de la Commission Mixte intergouvernementale permanente avec le Royaume du Maroc.

# *Question nationale*

* La Serbie soutient une solution politique définitive à la question du Sahara, qui soit acceptable par toutes les parties, conformément à la légalité internationale.
* A l’issue de sa visite au Maroc, les 14 et 15 septembre 2009, **M. Vuk JEREMIC**, alors Ministre des Affaires Etrangères serbe a assuré que le gouvernement actuel a pris la décision ferme et de principe concernant le Sahara en corrigeant la position de l’ancien gouvernement qui reconnaissait le pseudo « rasd ». Il a également précisé que cette décision est basée sur le principe du respect de l’intégrité territoriale de chaque pays.
* Par ailleurs, M. JEREMIC a affirmé qu’aucune pression ne pourra changer cette position et que le projet d’autonomie proposé aux Nations Unies par le Maroc pourrait être la solution adéquate pour résoudre définitivement ce conflit.
* Il convient de rappeler que le Gouvernement de Serbie et Monténégro a pris, le 26 octobre 2004, la décision de retirer sa reconnaissance de la pseudo « rasd » et a insisté sur **son « appui total »** à l’intégrité territoriale du Maroc.
* Par ailleurs, en 2004 et en 2006, la République de Serbie-Monténégro s’était abstenue lors du vote relatif au projet de résolution algérienne au sein de l’Assemblée Générale des Nations Unies.

**Activisme du Pro-polisario :**

* **M. SESTOVIC**, alors Directeur chargé de l’Afrique et du Proche-Orient au Ministère des Affaires Etrangères serbe a reçu en mai 2009, M. **Mohammed** **YESLEM BEYSSAT**, Chargé de l’Afrique au MAE de la prétendue « rasd ». Ce dernier cherchait le soutien de la Serbie pour « l’autodétermination du peuple sahraoui ».

Le responsable serbe aurait affirmé à son interlocuteur que : **« La Serbie ne changera pas de position à l’égard du Sahara et que la Serbie et le Maroc se soutiennent mutuellement quant à leur intégrité territoriale ».**

* **M. Mohammed YESLEM BEYSSAT** a également eu un entretien avec **M. J.HASTON**, Ancien Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations- Unies au Sahara et ancien Chef de la MINURSO (mars 2007-mars 2009) à la Résidence algérienne à Belgrade.

# *Kosovo*

* Depuis l’auto-proclamation, le [17](http://fr.wikipedia.org/wiki/17_f%C3%A9vrier) [février](http://fr.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9vrier_2008) [2008](http://fr.wikipedia.org/wiki/2008) du Kosovo, la position du Maroc est claire et constante : « elle soutient les efforts des Nations Unies en vue de parvenir à un règlement politique mutuellement acceptable de la question du Kosovo ». La Serbie est très reconnaissante pour le soutien du Maroc, notamment au sein de la Ligue Arabe et de l’Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

En effet, le Maroc n’a jamais pris position pour un quelconque mouvement d’indépendance au Kosovo et n’a jamais encouragé le séparatisme dans cette région.

* Le Maroc s’est abstenu lors du vote de l’Assemblée Général de l’ONU en octobre 2008 sur la saisine de la Cour Internationale de Justice de la question de l’indépendance du KOSOVO et il s’est également abstenu lors des votes du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale en mai et juin 2009, sur l’admission du Kosovo dans ces deux institutions.
* Concernant la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), le Maroc ne voit pas d’objection quant à l’éventuelle adhésion du Kosovo au sein de cette institution financière. Toutefois, le Maroc maintient sa position concernant la statut du Kosovo, qui prévoit que toute solution doit émaner des négociations entre les parties du conflit et agréée par elles conformément à la résolution 1244 du Conseil de Sécurité et à la légalité internationale

***Echanges de soutien***

* Le Maroc et la Serbie ont à plusieurs reprises, soutenu les candidatures des uns et des autres à des postes au sein des instances internationales.
* La Serbie a soutenu la candidature du Maroc en tant que membre non permanent au Conseil de Sécurité pour 2012-2013.
* On notera que le Maroc a apporté son soutien à la candidature de la Serbie –Monténégro, au Comité des droits de l’Enfant, dont les élections ont eu lieu le 23 février 2005, à New York et celle de la Serbie au Conseil des Droits de l’Homme pour la période 2008-2011, lors des élections du 16 mai 2008 à New York et enfin le Royaume a soutenu la Serbie pour un statut d’observateur au sein de l’OCI ainsi que la demande d’adhésion de Belgrade à l’OMC.
* De son côté la Serbie avait décidé de soutenir les candidatures du Maroc au conseil d’Administration de l’union Postal et universelle (UPU), lors de son 23ème Congrès à Budapest du 15 septembre au 05 Octobre 2004, au Conseil d’Exploitation Postale de l’union Postale Universelle lors de la 24ème session à Genève du 23 juillet au 12 août 2008, au Poste de Délégué pour l’Afrique au sein du Comité Exécutif d’Interpol (OPIC) en la personne de M. Mostapha MOUZOUNI, lors de la 74ème Session tenue à Berlin en septembre 2005 et enfin au poste de membre du Comité de Droit de l’Homme, en la personne de M. AYAT pour la période 2009-2011.
* La Serbie a fait savoir qu’elle avait accordé son soutien à la candidature du Maroc pour sa réélection au Conseil de l’Organisation Maritime Internationale (OMI) sous catégorie C pour la période 2014-2015.

***Dimension parlementaire***

* Un groupe d’amitié parlementaire, présidé par Mme Jasmina Obradovic du parti progressiste serbe, a été créé à l’assemblée Nationale serbe au début de l’année 2013. Le groupe d’amitié parlementaire maroco - serbe est en cours de composition.
* En février 2011, M. Abdelwahad RADI, alors Président de la Chambre des Représentants, a adressé une invitation à Mme. Slavica DJUKIC DEJANOVIC, alors Présidente de l’Assemblée Nationale de Serbie, pour effecteur une visite officielle au Maroc. Mme DJUKIC- DEJANOVIC, actuelle Ministre de la Santé a accepté l’invitation en proposant le 2ème semestre de l’année 2011 pour réaliser sa visite (aucune suite n’a été donnée).

***Echanges commerciaux***

* Les échanges commerciaux avec la Serbie restent modestes. Le volume des échanges en 2011 a été de 8,1 millions de dirhams contre 17,3 millions dirhams pour les trois premiers trimestres de 2012.
* Les principaux produits à l’exportation sont les produits de parfumerie ou de toilette et préparations cosmétiques et les appareils pour la coupure ou la connexion des circuits électriques et résistances
* Les principaux produits à l’importation sont les bandages et pneumatiques, les vêtements confectionnés, les bois bruts, équarris ou sciés, les articles de bonneterie et les pièces détachées pour véhicules industriels.
* A rappeler qu’une mission économique de la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d’industrie et de services (FCMCIS) avait effectué une visite en Serbie- Monténégro en novembre 2004.

**Evolution des échanges commerciaux en millions de DH**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** |
| **Importations** | 22,0 | 49,7 | 45,2 | 28,6 | - | 6,4 | 17,1 |
| **Exportations** | 12,2 | 22,9 | 13,0 | 146,7 | - | 1,7 | 0,2 |
| **Valeur globale** | 34,2 | 72,6 | 58,2 | 175,3 | - | 8,1 | 17,3 |
| **Solde commerciale** | -9.8 | -26.8 | -32.2 | +118.1 | - | -4,7 | - 16,9 |

**Investissements**

* Le volume des investissements serbes au Maroc est très faible. Après avoir affiché une faible valeur de 0,2 millions de DH en 2009, les investissements serbes sont redevenus inexistants en 2010, 2011, 2012.

**Evolution des investissements serbes au Maroc en millions de DH**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** |
| Investissements | - | - | - | 0,2 | - | - | - |

**Transferts des marocains résidents en Serbie**

* Le transfert des Marocains résident à l’étranger était inexistant compte tenu de la quasi absence de ressortissants marocains en Serbie. Ce n’est qu’en 2009 qu’on a observé un transfert de 1,2 MD.

**Evolution des transferts des marocains résidents en Serbie en millions de DH**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** | **2013** |
| Transfert MRE | - | - | - | 1,2 | - | - | - | 0,1 |

**Recettes des voyageurs**

Les recettes de voyages restent très faibles.

**Evolution des recettes voyages en millions de DH**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **2006** | **2007** | **2008** | **2009** | **2010** | **2011** | **2012** | **2013** |
| Recettes voyages | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | - | - | - | - |

***Coopération culturelle***

* La coopération culturelle et scientifique entre le Maroc et la Serbie est régie par **l’Accord dans le domaine de la Culture, de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, de l’Education Publique, de la Formation Professionnelle, de la Communication, de la Jeunesse et du Sport**, signé entre les Gouvernements des deux pays, **le 11 novembre 2010 à Tanger à l’occasion de** la 3ème édition de « MEDAYS ».

Cet Accord a remplacé la convention Culturelle signée à Rabat, entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de l'ex République Socialiste Fédérative (RSF) de Yougoslavie, le 24 juin 1970.

* Les frais de pèlerinage de Cinq oulémas de la Serbie ont été pris en charge par le Maroc pour les années 2010-2011 et 2012, et trois Oulémas serbes ont pris part aux Causeries Religieuses du mois de Ramadan 1425 de l’Hégire.
* Trois bourses d’études on été octroyées par la Serbie en faveur d’étudiants marocains pour l’année académique 2011/2012.
* En matière de formation des cadres, le Maroc a accordé à la Serbie,  au titre de l’année académique 2007-2008, 15 places pédagogiques avec bourses. Seulement un étudiant a été proposé.
* Par ailleurs, lors de sa visite au Maroc, les 14 et 15 décembre 2009, le Ministre des Affaires Etrangères serbe a proposé des bourses d’études aux étudiants marocains désirant étudier à Belgrade.

***Coopération Militaire***

* La partie serbe a exprimé le souhait que la coopération soit renforcée entre le Ministère de l’Intérieur des deux pays, notamment entre les Services de Renseignement par l’échange d’informations pour la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Lors de sa visite au Maroc, le 14 et 15 septembre 2009, M. Vuk JEREMIC, alors Ministre des Affaires Etrangères serbe, a proposé qu’un programme d’échange entre les Instituts Militaires des deux pays soit instauré.
* Il convient de rappeler qu’un Projet d’Accord dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiant, le crime organisé et l’immigration clandestine est à l’étude entre les deux pays depuis 2004.

# *Coopération dans le Domaine Energétique*

* Deux entreprises « yougoslaves » ont réalisé et équipé deux ouvrages à savoir, une petite centrale hydro-électrique et une mine de pyrolite.
* Deux marchés de fourniture de matériel électrique avec l’entreprise ERGONVEST ont été conclus en 1979 et 1981.

# *Coopération dans le Domaine de l’Equipement*

* Les sociétés serbes participent aux différents appels d’offres lancés par le Maroc, notamment en matière d’infrastructures
* En novembre 2005, un marché a été attribué à la Société serbe « Planum » pour la réalisation d’un tronçon de 12 Km de l’Autoroute Settat-Marrakech, pour un montant global de 22 millions de $. La société « Planum » a été défaillante et son contrat a été suspendu. L’affaire a été menée en justice.

***Coopération dans le Domaine******Agricole***

L’entreprise ENERGOPROJET a participé à l’exécution du projet d’irrigation et de régularisation du débit du Tafilalet.

***Cadre Juridique***

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du Projet** | **Etat d’avancement** |
| Accord sur la coopération dans les domaines de la culture, de l’enseignement supérieur, des recherches scientifiques, de l’éducation, du perfectionnement professionnel, de la communication, de la jeunesse et du sport. | Entrée en vigueur de l’Accord, le 28 octobre 2011. |
| Accord de Coopération dans le domaine agricole entre le Ministère de l’Agriculture et de la Pêche maritime du Royaume du Maroc et le Ministère de l’Agriculture, des forêts et de la gestion de l’eau de la république de Serbie. | Signé en 2007. |
| Accord finalisé dans le domaine vétérinaire | Signé |
| Projet d’Accord de Promotion et de Protection réciproques des Investissements. | Prêt à la signature. |
| Convention de non double Imposition en matière d’Impôt sur le Revenu. | Signée le 06 juin 2013 à Belgrade. En attente d’entrer en vigueur. (Partie marocaine se doit d’accomplir les procédures internes à cet égard) |
| Projet d’Accord de Coopération dans le domaine maritime échangé entre les deux pays en 2005. | Projet approuvé par la partie serbe |
| Projet d’Accord dans le domaine de la lutte contre le Trafique Illicite de Stupéfiants, le Crime Organisé et l’Immigration Clandestine. | En cours d’étude chez la partie marocaine. |
| Projet d’Accord de Coopération judiciaire | En cours d’étude chez la partie serbe |
| Projet d’Accord de coopération en matière de Tourisme | Partie serbe en attente d’une proposition d’un Projet d’Accord émanant de la partie marocaine. |